



CONSEIL SYNDICAL du 13 décembre 2021

Rapport n° 20211213 - 01

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021

Mesdames, Messieurs,

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 18 octobre 2021.

Le procès-verbal de cette réunion a été rédigé.

Ce document est joint en annexe.

Il vous est proposé d'approuver ce procès verbal.

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Annexe : Procès-verbal

PROCES VERBAL
du Conseil Syndical
du Syndicat Mixte de l'Eau et
de l'Assainissement de Haute-Garonne
Réunion du 18 octobre 2021

- 163 membres composent le Conseil
- A l'ouverture de la séance :
- 76 délégués assistent à la séance
- 29 procurations sont enregistrées
- 105 délégués sont présents ou représentés

L'an deux mille vingt et un, le 18 du mois d'octobre à 14h30, les membres du Conseil Syndical proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis dans la salle du Confluent de Portet-sur-Garonne, sur convocations dûment adressées le 11 octobre 2021.

Etaient présents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient représentés :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient absents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Sébastien VINCINI.

M. Sébastien VINCINI remercie M. Thierry SUAUD, Maire, pour l'accueil réservé au Conseil ce jour.

M. Sébastien VINCINI indique que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer, il est donc procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le Président fait part à l'assemblée du décès, le 11 octobre dernier, de M. Claude LAFON, maire de la commune de Montesquieu-Lauragais et 1^{er} Vice-Président de la Commission Territoriale 11. Une minute de silence lui est consacrée en hommage.

Le Président poursuit par l'installation de nouveaux délégués au Conseil Syndical.

Deux commissions ont procédé à de nouvelles désignations de délégués au sein du Conseil syndical :

⇒ **Commission Territoriale 6 :**

- ✓ **Marjorie POCHEZ** et **Joseph PELLEGRINO** (Plaisance du Touch)

⇒ **Commission Représentative du Département :**

- ✓ **Sandrine FLOUREUSSES**
- ✓ **Martine CROQUETTE**
- ✓ **Laurence DEGERS**
- ✓ **Loïc GOJARD**
- ✓ **Pascal BOUREAU**
- ✓ **Serge DEUILHE**
- ✓ **Patrice RIVAL**

Conseil départemental de Haute-Garonne

Le Président déclare ces nouveaux délégués installés dans leurs fonctions au Conseil.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2021

Le procès-verbal de cette séance n'a suscité aucune observation et a été adopté à l'unanimité.

2. Décisions prises dans le cadre de ses compétences par le Président du 5/05/21 au 30/09/21 et par le Bureau Syndical lors des séances du 8/06/21, 5/07/21 et 28/09/21

Afin de permettre le fonctionnement du Syndicat, le Conseil Syndical a décidé de déléguer certaines attributions au Bureau et au Président. La délégation de compétences s'accompagne de l'obligation de rendre compte au Conseil Syndical des décisions prises en application desdites délégations.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

**⇒ Il est donné acte des décisions prises par le Président
et des délibérations prises par le Bureau Syndical pour les périodes indiquées ci-dessus**

3. Créations de postes

Lors de la création de RESEAU31, les agents employés par les collectivités adhérentes et affectés sur des emplois relevant des compétences transférées ont été mis à disposition du Syndicat. Ainsi, dans le cadre de redéploiement de poste ou de changement de cadre d'emploi suite à la réussite d'un concours ou d'une promotion, RESEAU31 doit créer le poste correspondant. La continuité du projet politique de développement de notre Syndicat se traduit par une adaptation de l'organisation des services afin de répondre aux enjeux affichés. A ce titre, il vous est proposé :

- **A la DGA des Services Techniques Communs** : Suppression d'un poste du cadre d'emploi d'Adjoint administratif et création d'un poste du cadre d'emploi d'Adjoint technique, à temps complet et suppression de trois postes du cadre d'emploi d'Adjoint technique et création de trois postes du cadre d'emploi d'Agent de maîtrise à temps complet suite à réussite à concours,
- **A la DGA Relations Usagers - Administration Générale** : Création d'un poste du cadre d'emploi d'Attaché à temps complet, création de deux postes du cadre d'emploi d'Adjoint administratif à temps

complet, et création d'un poste ouvert aux cadres d'emploi d'Ingénieurs, Attachés, Techniciens et Rédacteurs à temps complet.

▪ **Au Territoire Nord** : Création d'un poste du cadre d'emploi de Technicien à temps complet suite à réussite à concours et suppression de deux postes du cadre d'emploi d'Adjoint technique et création de deux postes du cadre d'emploi d'Agent de maîtrise à temps complet suite à réussite à concours.

▪ **Au Territoire Sud** : Suppression de deux postes du cadre d'emploi d'Adjoint technique et création de deux postes du cadre d'emploi d'Agent de maîtrise à temps complet suite à réussite à concours. Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	105	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

L'arrivée de Serge BAGUR est enregistrée.

Il y a 77 présents, 29 procurations soit 106 présents et représentés.

4. Participation employeur pour les contrats de prévoyance

RESEAU₃₁ a mis en place en 2013 une participation mensuelle à la protection sociale complémentaire, pour les risques santé et prévoyance, dans le cadre de la labellisation. Cette procédure garantit la liberté de l'agent à choisir le contrat labellisé, répondant au plus près à ses besoins. Tous les agents adhérant à un contrat labellisé se voient verser un forfait de base mensuel. S'agissant de la répartition au regard des risques, il est proposé d'augmenter la participation employeur ainsi:

	FORFAIT Salaires nets > 1750,00€			MAJORATION Salaires nets < 1750,00€		
	Santé & Prévoyance	Santé	Prévoyance	Santé & Prévoyance	Santé	Prévoyance
Participation actuelle	18,70€	13,80€	4,90€	24,00€	17,90€	6,10€
Proposition	19.70 €	13.80 €	5.90 €	26.00 €	17.90 €	8.10 €

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	106	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

5. Délégations de compétence au Président et au Bureau

Les délégations de compétence au Président du SMEA₃₁ ainsi qu'au Bureau Syndical ont été approuvées par délibération du Conseil Syndical. En application des dispositions des articles 11 et 12 des statuts, le Conseil Syndical peut déléguer au Président du Syndicat et au Bureau, l'exercice d'une partie de ses attributions dans les limites fixées par les dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunales. Il convient d'adapter la rédaction de ces délégations aux besoins de la gestion du SMEA₃₁ en matière patrimoniale et en matière assurantielle. En particulier, les points de délégation suivants sont modifiés comme suit :

A₃ – Patrimoine Affaires générales

20. Couverture financière inférieure à 5 000 € nets hors indemnités assurantielles ou au-delà des indemnités assurantielles

B₃ – Patrimoine Affaires générales

11. mise à la réforme, désaffectation, déclassement et cession des biens mobiliers

24. Couverture financière supérieure ou égale à 5 000 € nets hors indemnités assurantielles ou au-delà des indemnités assurantielles

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	106	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

6. Ordre de désignation des Vice-Présidents du SMEA₃₁ et reconduction des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Suite au décès d'un de ses conseillers municipaux, délégué du SMEA₃₁, la Commune de Plaisance du Touch a abrogé, en date du 01/06/21, la délibération n° 10/41 prise en séance du Conseil municipal du 26/05/20, mettant fin au 01/06/21 aux précédents mandats notamment détenus par M. Joseph PELLEGRINO, en qualité de délégué et Président de la Commission Territoriale n°6 – Aussonnelle (CT6) du SMEA₃₁, et par ricochet, également de son mandat de Vice-Président du SMEA₃₁. Parallèlement, par délibération n°21-58, en date du 01/06/21, le Conseil municipal de la Commune a réélu en tant que représentant de Plaisance du Touch, au sein de la CT6, M. PELLEGRINO. Le 29/06/21, M. PELLEGRINO est réélu Président de la CT6. Aussi, en considérant l'ordre de désignation des Vice-Présidents du SMEA₃₁, dans le cadre de l'article 13-2 de ses statuts, et le tableau d'ordre des Vice-Présidents délibéré en Conseil Syndical du 12/10/20, il est proposé de prendre en compte, dans le tableau d'ordre, la nouvelle élection de M. PELLEGRINO en tant que Vice-Président, en le nommant à la 12ème Vice-Présidence du SMEA₃₁. De même, en charge de la démarche Qualité (ISO) et de son extension au sein de la Collectivité, et considérant la délibération D20201012-05 du Conseil Syndical en date du 12/10/20 relative aux indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents, il est proposé de donner à M. PELLEGRINO une indemnité de fonction de 9,35% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Aussi, l'ordre des Vice-Présidents restant inchangé, ainsi que le nom et les fonctions des titulaires des 14 premières Vice-Présidences, le tableau des indemnités associées aux fonctions du Président et des 14 premiers Vice-Présidents, déjà délibéré en date du 12/10/20, est le suivant :

Nom	Prénom	Qualité	Taux IB 1022
VINCINI	Sébastien	Président	18.71%
HEBRARD	Gilbert	Vice-Président en charge des Finances et de la coopération décentralisée	9.35%
GEIL-GOMEZ	Sabine	Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines et des relations sociales	9.35%
RAMOND	Rémi	Vice-Président en charge des Achats	9.35%
LAGORCE	Patrice	Vice-Président en charge de l'Observatoire de l'Eau	9.35%
DOUGNAC	Jean-Claude	Vice-Président en charge du Développement Territorial	9.35%
DUPUY	Daniel	Vice-Président en charge du Programme Pluriannuel d'Investissement d'Assainissement	9.35%
ROUX	Didier	Vice-Président en charge du Programme Pluriannuel d'Investissement d'Eau Potable	9.35%
BOUBE	Patrick	Vice-Président en charge de l'Assainissement Non Collectif	9.35%
REMY	Jean-Louis	Vice-Président en charge de la Transition Énergétique	9.35%
LATTARD	Pierre	Vice-Président en charge de la Transition Numérique	9.35%
CADAS	Daniel	Vice-Président en charge des Eaux Pluviales	9.35%
PELLEGRINO	Joseph	Vice-Président en charge de la démarche qualité (ISO)	9.35%
COMET	Jean-Pierre	Vice-Président en charge de la protection de la Ressource	9.35%
GRYZA	Daniel	Vice-Président en charge de la communication et des relations institutionnelles	9.35%

La mise en œuvre de ces propositions nécessite de prendre en compte, dans le tableau d'ordre, la nouvelle élection de M. Joseph PELLEGRINO en tant que Vice-Président, en le nommant à la 12ème Vice-Présidence du SMEA31., en charge de la démarche Qualité (ISO) ; de donner à M. Joseph PELLEGRINO une indemnité de fonction de 9,35% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale ; d'approuver le nouveau tableau des indemnités associées aux fonctions du Président et de chaque Vice-Président

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	106	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

7. Convention d'entente avec le SMDEA09. Désignation des membres de la Conférence

Dans le cadre de l'aménagement de leur territoire respectif, le SMDEA09 et le SMEA31 ont mené des schémas directeurs afin de déterminer les besoins en eau potable à l'horizon 2040. Au regard des conclusions de ces documents de programmation, dans l'objectif d'optimiser les ressources techniques et financières, il est rapidement apparu qu'il serait intéressant de mener des opérations d'investissement communes à nos deux collectivités. Après une phase de concertation, qui a permis de préciser le projet et d'identifier les synergies, une Entente a été mise en place entre le SMDEA09 et RESEAU31 pour la construction et l'exploitation d'un dispositif de production et d'alimentation en eau potable constitué d'une unité de production d'eau potable basée sur la commune de Carbonne, d'un réservoir de 2000 m3 situé sur la commune de Gensac sur Garonne et d'une conduite principale d'adduction pour relier l'usine au réservoir. Issue de la loi n°2004-809 du 13/08/04, l'Entente est un accord entre deux ou plusieurs collectivités portant sur des objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et intéressant les divers membres. L'Entente n'a pas de personnalité morale. Elle n'est pas dotée de pouvoirs autonomes même par délégation des collectivités intéressées. Toutes les décisions prises doivent, pour être exécutoires, être ratifiées par l'ensemble des organes délibérants intéressés. Chaque organe délibérant des collectivités est représenté au sein d'une Conférence. Les membres sont représentés pour la tenue des Conférences, chacun par trois élus désignés par leur assemblée délibérante. Une représentation égalitaire est donc assurée à chaque membre, quelle que soit par ailleurs son importance. Aux termes du deuxième alinéa de l'article L. 5221-2 du CGCT, les membres d'une entente peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune. La convention de coopération a été approuvée par délibération du Bureau Syndical du 15/04/19. Elle a pour objet de régir les relations financières, techniques et administratives entre les deux collectivités pour la construction et l'exploitation de l'unité de production d'eau potable et des infrastructures d'adduction jusqu'au réservoir de Gensac sur Garonne.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite de désigner trois élus du Conseil Syndical afin qu'ils siègent au sein de la Conférence de l'Entente avec le SMDEA09,

La liste des candidats est établie ainsi :

- Sébastien VINCINI
- Rémi RAMOND
- Loïc GOJARD

Le résultat des opérations de vote à scrutin public est le suivant :

Pour Sébastien VINCINI :

- votants : 106 délégués
- exprimés : 106 délégués
- pas d'abstention
- pas de vote contre

Pour Rémi RAMOND :

- votants : 106 délégués
- exprimés : 106 délégués
- pas d'abstention
- pas de vote contre

Pour Loïc GOJARD :

- votants : 106 délégués
- exprimés : 106 délégués
- pas d'abstention
- pas de vote contre

⇒ M. Sébastien VINCINI, M. Rémi RAMOND et M. Loïc GOJARD sont désignés représentants du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement RESEAU31 au sein de la Conférence de l'Entente avec le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège

Le départ de Michelle BOURGES est enregistré.

Il y a 76 présents, 29 procurations soit 105 présents et représentés.

8. Demande de retrait de la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF)

Le Conseil de Communauté a souhaité que la CCF se retire de RESEAU31 et retrouve sa compétence «Eaux Pluviales » pour les Communes de Castelnau d'Estrétefonds, de Fronton et de St-Sauveur par délibération du 4/02/21. Afin que le retrait de la CCF puisse être réalisé dans les meilleures conditions, il convient à la CCF et à RESEAU31 de s'accorder sur les conditions de ce retrait :

- de manière à faciliter le traitement budgétaire du retrait, la date effective du retrait de la CCF de RESEAU31 et les effets juridiques subséquents sur le service sont portés au 01/01/22 ou à la date d'effet de l'arrêté préfectoral portant retrait de la CCF de RESEAU31 si cette date est postérieure,
- les droits et les obligations se rattachant au transfert de compétence sont repris par la CCF. Il est, en particulier, constaté qu'il n'existe pas d'encours de dette afférente à cette compétence non remboursé à reprendre par la CCF à la date du retrait,
- la CCF et RESEAU31 constatent que les restes à recouvrer et les restes à payer liés au service au titre de l'exercice 2021 demeurent respectivement au bénéfice et à la charge de RESEAU31,
- la CCF et RESEAU31 constatent que durant la période d'adhésion de la CCF à RESEAU31, le service transféré n'a pas produit de résultats (tant en fonctionnement qu'en investissement) ayant vocation à être repris par la CCF,
- postérieurement au transfert de compétence de la CCF, RESEAU31 n'a acquis ou réalisé aucun bien et n'a contracté aucune dette au bénéfice spécifique du service des eaux pluviales à reprendre. Si des biens étaient acquis ou réalisés avant le 01/01/22 au bénéfice exclusif du service à reprendre, ces biens seraient réintégrés à cette date dans le patrimoine de la CCF et les droits et obligations liés à ces biens lui seraient transférés. Les opérations budgétaires et comptables relatives à ces biens seraient assimilées à des opérations d'apport. La réintégration comptable des biens éventuellement acquis dans le patrimoine de la CCF serait actée, à l'issue du vote du Compte Administratif 2021, par délibérations concordantes de la CCF et de RESEAU31. Le Bureau Syndical réuni le 8 juin dernier, a émis un avis favorable à cette demande de retrait.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver le retrait de la CCF pour la compétence « Eaux Pluviales » pour les Communes de Castelnau d'Estrétefonds, de Fronton et de St-Sauveur et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	105	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

9. Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Suite au décès de M. Robert BELAVAL, membre du collège des élus, il convient de procéder à l'élection des délégués devant siéger à la commission consultative des services publics locaux. Il est également proposé d'intégrer une nouvelle association : « Pour un juste prix de l'eau ». La mise en œuvre de ces propositions nécessite de fixer le nombre de membres du Conseil Syndical et de représentants d'associations locales composant la commission consultative des services publics locaux de RESEAU₃₁. Il est proposé de procéder à la désignation de 5 membres du Conseil Syndical et de retenir 5 associations qui seront représentées aux réunions par 2 représentants au maximum : Eau Secours 31, France Nature Environnement, CLCV₃₁ (Consommation logement et cadre de vie), Les Amis de la Terre et Pour un juste prix de l'Eau ; de décider du mode de scrutin pour la désignation des membres du Conseil Syndical, le scrutin public pouvant être décidé à l'unanimité des membres du Conseil Syndical et de procéder aux opérations de désignation des membres du Conseil Syndical qui siégeront à cette commission.

La liste des candidats est établie ainsi :

AZALBERT Jean-Pierre

POCHEZ Marjorie

RIQUET Alain

SALAT Eric

VOUGNY Claire

Associations locales : Eau Secours 31, France Nature Environnement, CLCV₃₁ (Consommation logement et cadre de vie), Les Amis de la Terre et Pour un juste prix de l'Eau

Le résultat des opérations de vote à scrutin public est le suivant :

- votants : 105 délégués
- exprimés : 105 délégués
- pas d'abstention, pas de vote contre

⇒ **Adoption de la liste des 5 noms et des 5 associations proposée pour constituer la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

⇒ **Le nombre de représentants présents aux réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour chaque association, est fixé à 2 membres maximum**

10. Admissions en non-valeur et créances éteintes

Mme la Responsable de la Paierie Départementale de la Haute-Garonne, après avoir exercé tous les recours et procédures relevant de sa compétence, a dressé au 14/09/21 un état des admissions en non-valeur et de créances éteintes.

Le montant des créances éteintes s'élève à 76.473,66 € dont :

- 24.201,71 € pour le budget Eau
- 52.098,04 € pour le budget Assainissement Collectif
- 173.91 € pour le budget Assainissement autonome

Le montant des admissions en non-valeur pour les montants minimes inférieurs au seuil de poursuite s'élève à 7.597,12 € dont :

- 996,68 € pour le budget Eau
- 6.600,74 € pour le budget Assainissement collectif

Le montant des admissions en non-valeur pour les montants supérieurs au seuil de poursuite s'élève à 24.535,49 € dont :

- 3.815,95 € pour le budget Principal

- 10.751,47 € pour le budget Eau
- 9.968,07 € pour le budget Assainissement Collectif

Au vu des motifs de présentation des créances exposés par Mme la Responsable de la Paierie Départementale, il est proposé d'admettre en non-valeur les titres suivants :

- 76.473,66 € sont à affecter à l'article 654.2 Créances éteintes
- 32.132,61 € sont à affecter à l'article 654.1 Créances admises en non-valeur

La mise en œuvre de ces propositions nécessite que ces montants soient inscrits en écriture d'ordre budgétaire et qu'ils soient mandatés sur les budgets respectifs.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.

M. LATTARD demande si des difficultés de recouvrement ont été rencontrées pendant la période COVID.

Mme SIRE, Responsable de la Paierie Départementale répond qu'effectivement il y a eu beaucoup plus de dossiers de surendettement suite à la crise sanitaire mais d'un autre côté, les recouvrements ont été stoppés pendant le premier confinement (de mars à juin 2020) et ont repris dès juillet 2020.

Pour information un délégué souhaite connaître le montant du seuil de recouvrement.

Mme SIRE indique les seuils de poursuites réglementaires :

- ⇒ *Moins de 15 € : pas de saisie bancaire ni employeur. La paierie s'arrête à la lettre de relance et à l'huissier de justice ;*
- ⇒ *Au-delà de 30 € : saisie employeur*
- ⇒ *Seuil de 130 € : saisie bancaire.*

Le Président invite les délégués à s'exprimer.

Résultat du vote	Pour	105	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

11. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP 2021) – Actualisation, création et suppression

Au regard du caractère pluriannuel de certains projets d'investissement du SMEA₃₁, il est proposé de voter les AP/CP 2021 présentés en détail, selon le rapport, aux membres du Conseil. Le Président reprend en détail les programmes d'investissement du SMEA₃₁.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	105	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

12. Décision Modificative n°2 - Exercice 2021

Le budget primitif 2021 a été voté le 14/12/20, le compte administratif le 17/05/21 et la DM1, reprenant les résultats 2020, le même jour. Il convient d'effectuer des réajustements sur les crédits entre chapitres pour les budgets suivants : budget principal, eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif et microcentrale. Cela fait donc l'objet d'une DM2. Cette DM se caractérise uniquement par des opérations d'ordre avec des crédits d'amortissements, des modifications de crédits sur les opérations d'investissement, et des crédits pour les admissions en non valeurs. Cette année sur le budget principal, le budget eau et le budget assainissement, la DM2 prévoit également, le montant des dépréciations pour comptes de tiers à hauteur de 15 % sur les créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans pour se conformer à la nomenclature comptable. Chaque année cette provision sera actualisée en fonction du solde des comptes concernés.

1 - BUDGET PRINCIPAL - M52

En fonctionnement, les modifications budgétaires et nouveaux crédits s'équilibrent à 654.545 €.

En investissement, les modifications budgétaires, s'élèvent à 1.280.683 €.

2 - BUDGET EAU POTABLE- M49 (HT)

En fonctionnement, les modifications budgétaires et nouveaux crédits s'équilibrent à 800.834 €.

La section d'investissement s'équilibre à -1.503.465 €.

3 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – M49 (HT)

En fonctionnement, les modifications budgétaires et nouveaux crédits s'élèvent à 1.152.089 €.

En investissement, la section s'équilibre à 1.452.349 €

4 - BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – M49 (HT)

En fonctionnement, les modifications budgétaires et nouveaux crédits s'élèvent à 330 €.

En investissement, la section s'équilibre à 0€.

5 - BUDGET MICRO CENTRALE – M4 (HT)

En fonctionnement, les modifications budgétaires et nouveaux crédits s'élèvent à 179.546 €.

En investissement, la section s'équilibre à 0€.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Pour le budget Principal :

Résultat du vote	Pour	105	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Pour le budget Annexe Eau :

Résultat du vote	Pour	105	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Pour le budget Annexe Assainissement :

Résultat du vote	Pour	105	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Pour le budget Annexe Assainissement non collectif :

Résultat du vote	Pour	105	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Pour le budget Annexe de la Microcentrale :

Résultat du vote	Pour	105	Abstentions	0
	Contre	0	Votes blancs	0

Les départs de MM. VOUGNY (procurateur de Claude GARCIA), SEGARD, MIRASSOU, BAGUR, LORMIERES, MAREK, ARDERIU, PONS (procurateur de Régis ALVADO), CALMEIN, MAURY, TEILLOL, ALBERT, HEBRARD (procurateurs de Laurent FERRIERES et Chantal BIENVENU), PASQUET, FLOUREUSSES, FIERLEJ (procurateur de Betty EVEN) et MOIGN sont enregistrés.

Il y a 59 présents, 24 procurations soit 83 présents et représentés.

13. Débat d'orientation budgétaire 2022

Dans un contexte de crise sanitaire, l'année 2021 est cependant restée une année de développement pour le SMEA31, avec l'adhésion de nouvelles collectivités et la poursuite des investissements. Même si la situation financière de notre collectivité a permis d'aborder la période sanitaire dans les meilleures conditions possibles, cette situation a eu des impacts forts sur la réalisation du budget 2021 :

- des dépenses de sous-traitance et de matière produits de traitements augmentés avec un impact sur le chapitre 011 pouvant aller jusqu'à 30 % par rapport à 2021.

- des dépenses nouvelles, liées aux consignes sanitaires nationales, ont dû être mises en œuvre sans délai, c'est notamment le cas du traitement des boues avec un fort impact financier pour le budget assainissement.

Dans ce cadre, et celui du projet pour le mandat 2020-2026, le budget 2022 va s'adapter à la demande de services, en prenant comme point d'équilibre, le tarif unique, la qualité de service en régie et les opérations d'investissement à mettre en place pour répondre aux besoins de nos territoires :

1. Structurer et adapter les services pour une plus grande efficacité

La convergence vers les tarifs uniques de l'eau et de l'assainissement collectif est le point central de 2022 pour un travail initié en 2017. L'année 2022 sera donc la première année avec un tarif unique pour l'ensemble du territoire et pour tous les usagers de Réseau31. Cette démarche est complétée par la poursuite de la mensualisation et de la mise en place d'une facture unique eau et assainissement. En matière de Ressources Humaines, les principaux projets mis en œuvre au cours de l'année 2021 seront déployés en 2022 : nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), temps de travail et lignes directrices de gestion. Ceci ayant également un fort impact budgétaire. La poursuite du rattrapage des amortissements se poursuivra en 2022. Les éléments de dette sont présentés de manière détaillée, la gestion active de la dette permet d'avoir une composition de l'ordre de 98 % d'emprunt avec un risque faible et seulement 0.2 % avec un risque élevé.

2. Poursuite du PPI assainissement et finalisation de celui de l'eau potable

Au vu des éléments résultant des schémas eau et assainissements conduits en 2018 et 2019, les membres des commissions territoriales, après de nombreuses réunions de travail et de concertation, ont décidé d'étudier toutes les opérations recensées. Il en résulte une hiérarchisation et une programmation de 2019 à 2026 pour l'assainissement collectif. En conséquence, pour 2022, le programme d'investissement et notamment son chapitre 23 s'appuie sur cette programmation. Ce travail, décalé depuis 2020 du fait de la crise sanitaire, sera également mis en place en 2022 pour les opérations d'investissement du budget de l'eau potable.

En introduction au débat, le Président présente les critères essentiels à retenir pour le maintien de l'équilibre financier de la collectivité, de sa compétitivité, de la qualité de son service rendu aux usagers tout en maintenant la qualité de la ressource. Des changements sont intervenus lors de la crise sanitaire, impactant lourdement le fonctionnement de RESEAU31. Les mesures financières qui ont dû être prises pour protéger les agents et assurer la continuité du service rendu, ont eu une incidence financière non négligeable. Il a fallu également faire preuve d'une grande adaptabilité, face à d'autres conséquences directes induites par la crise sanitaire, comme celle de la hausse des prix des matières premières, les difficultés rencontrées dans la gestion du traitement des boues avec le manque d'acteurs trop peu nombreux, des critères modifiés par l'Agence de l'Eau dans la redistribution des aides et plus récemment l'annonce de l'augmentation du coût de l'énergie. Des impacts financiers qui ajoutent des complications à la collectivité dans l'exercice de ses activités. Certaines décisions prises au sein des Commissions territoriales doivent prendre en compte tous ces éléments afin de pouvoir répondre aux besoins des usagers tout en maintenant un juste tarif de l'eau et en favorisant le développement de la collectivité.

M. HEBRARD relate les retours des usagers de la commission territoriale 9 concernant la part fixe. Celle-ci est jugée trop élevée pour une personne seule ne consommant que très peu d'eau et aux revenus très modestes. Bien qu'essentielle pour le budget, il est tout de même pertinent d'étudier la question afin de prendre en considérant les petits budgets de certains consommateurs.

Mme CROQUETTE émet 2 hypothèses concernant la base de calcul de cette part fixe. Soit tenir compte d'un paramètre modulateur corrélé à la consommation, soit en fonction d'un barème lié aux revenus.

Mme DENJEAN précise que ces études ont déjà été menées et il s'avère qu'effectivement une commune peut, au travers d'un Centre Intercommunale d'Action Sociale, délivrer des aides sous forme, par exemple, d'un « chèque eau » mais cette solution s'avère trop compliquée à mettre en place car RESEAU31 n'a pas accès à

certaines données concernant les revenus des usagers. Aussi, une tarification sociale avec, par exemple, les premiers 20 m³ gratuits, induit qu'au-delà de cette consommation, le tarif devient trop élevé et de ce fait ne peut plus être considéré comme une mesure sociale. En revanche, les réflexions menées aboutiraient plutôt à une part fixe unique pour tous puis une part variable définie en fonction de la consommation. Cette solution serait plus juste pour les familles monoparentales ou pour les personnes seules et inciterait également ceux qui sont au-dessus d'une certaine consommation à la réduire pour plus d'économies, sans oublier les bienfaits pour l'environnement. Cette proposition fera l'objet de débats aux prochaines commissions territoriales d'ici la fin de l'année s'il y a la volonté d'une mise en place à partir de 2022.

M. ROUX demande s'il est possible juridiquement d'établir un barème particulier pour les entreprises relativement consommatrices d'eau.

Le Président indique que certains industriels ont déjà des conventions spécifiques avec RESEAU31 avec des tarifications appliquées en fonction de l'état des eaux rejetées mais d'une façon générale, cela n'apporterait pas vraiment de plus-value et cela reste assez compliqué à mettre en place.

A propos des frais liés aux carburants, Mme POCHEZ demande si le paramètre écologique est pris en compte et quelles sont les orientations adoptées pour faire des économies d'énergie.

Mme DENJEAN indique que des véhicules électriques ont été achetés tout récemment et que pour les prochains renouvellements cette orientation sera bien sûr privilégiée mais il n'existe pas d'alternative concernant les gros camions qui n'ont pas la même utilité que les véhicules légers.

Concernant la politique RH menée à RESEAU31, Mme POCHEZ s'interroge sur l'apprentissage pour les plus jeunes et l'acquisition des compétences spécifiques liée à notre domaine d'activités.

Le Président précise que cela a été initié mais qu'il y a encore beaucoup à faire par le biais de partenariats avec les établissements.

Le Président invite les délégués à s'exprimer.

⇒ Il est donné acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la préparation du budget 2022

14. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 01/01/15 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, EPCI et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget géré selon la M52 soit pour le SMEA31 son budget principal. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 01/01/24. Le SMEA31 souhaite adopter volontairement par droit d'option cette nouvelle nomenclature après l'avis favorable de Mme La Responsable de la Paierie Départementale de la Haute-Garonne. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable. La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver le passage du SMEA31 à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	83	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

15. Acceptation des résultats du budget annexe de l'assainissement de la commune de Poucharramet. Transfert total de résultats

La commune de Poucharramet a transféré la compétence totale Assainissement le 01/01/2021, a effectué le bilan de clôture de son budget annexe, en a repris les résultats au sein de son budget principal, et a délibéré sur le transfert de son résultat d'exploitation et d'investissement ainsi :

Exploitation	Investissement	Total
+ 8 729,60 €	+ 94 916,15 €	+ 103 645,75 €

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat ; d'approuver ce transfert dans la section d'exploitation pour un montant total de +8 729,60 € et pour la section d'investissement pour un montant total de +94 916,15 €.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	83	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Commissions		
1	2	3
4	31	6
7	8	9
10	11	12
13	14	15

Délégués	
Inscrits	163
Présents	77
Absents	57
Représentés	29
Présents + Représentés	106
Présents + Représentés / Inscrits	65.03 %

quorum atteint

DOYEN : ALEGRE Raymond - BENJAMIN : RAMOND Rémi

CT	Collectivité	Nom	Prénom	Présence / Procurations
	SAINT-ELIX-SÉGLAN	ADER	Danielle	procuration à Patrick BOUBE
	PALAMINY	ALABERT	Sylvie	absent
	DAUX	ALBERT	Patrick	PRESENT
	CCST	ALEGRE	Raymond	PRESENT
	SAGE	ALM	Dominique	absent
	RIEUX-VOLVESTRE	ALVADO	Régis	procuration à Bernard PONS
	MONTGAILLARD-LAURAGAIS	AMARGIER	Stéphane	absent
	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	ARDERIU	François	PRESENT
	CCVA	ASTRUC	Thierry	absent
	SIE	AUSSEL	Edmond	procuration à Michel FERRET
	GRAGNAGUE	AVERSENG	Didier	absent
	PAULHAC	AZALBERT	Jean-Pierre	PRESENT
	AUTERIVE	AZEMA	René	absent
	PELLEPORT	BAGUR	Serge	PRESENT
	RIEUMES	BALLONGUE	Michel	PRESENT
	JURVIELLE	BALTANAS	François	absent
	LE CABANIAL	BARDIER	Maurice	absent
	LAUNAC	BARTHES	Pierre	absent
	JUZET-D'IZAUT	BASSO	Fernand	PRESENT
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	BATIGNE	Marie-Pierre	PRESENT + 1 procuration de Christian COMBECAVE CT 9
	SICOVAL	BEN SACI	Djemel	PRESENT
	VENERQUE	BEZIAT	Denis	PRESENT + 1 procuration de Yves CADAS CT 8
	SAINT-VINCENT	BIENVENU	Chantal	procuration à Gilbert HEBRARD
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	BLACHE	Jean	procuration à Jean-Paul DARDE
	MARQUEFAVE	BONNANS	Rodolphe	absent
	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	PRESENT + 1 procuration de Danielle ADER CT 13
	VACQUIERS	BOULISSIERE	Jean-Emmanuel	absent
	CD31	BOUREAU	Pascal	PRESENT
	BRETX	BOURGES	Michelle	PRESENT
	CHAUM	BOUTIN	Thierry	absent
	PORTET-SUR-GARONNE	BOUZI	Guy	PRESENT
	AURIAC-SUR-VENDINELLE	BRUN	Colette	absent
	SAGE	CADAS	Yves	procuration à Denis BEZIAT
	CARAMAN	CALMEIN	François	PRESENT
	CARAMAN	CASSAN	Jean-Clément	PRESENT
	CHAUM	CASTELL	José	procuration à Jean-Paul DARDE
	ROQUESÉRIÈRE	CASTET	Thierry	PRESENT
	CCPHG	CAU	Marcel	procuration à Michel LAVIGNE
	CTTL	CAZELLES	Jean-Pierre	PRESENT + 1 procuration de Robert-André PECH CT 9
	LAVELANET-DE-COMMINGES	CHALDUC	Jean	absent
	GOUAUX-DE-LUCHON	CHINCHON	Arnaud	procuration à Andrée CONDESSE
	LE GRÈS	COEUGNET	Jean-Louis	absent
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	COMBECAVE	Christian	procuration à Marie-Pierre BATIGNE
	CIER-DE-LUCHON	COMET	Jean-Pierre	PRESENT + 2 procurations de Michel LADEVEZE CT 15 et Sylvain COMET CT 15
	ANTIGNAC	COMET	Sylvain	procuration à Jean-Pierre COMET
	CAZEAUX-DE-LARBOUST	CONDESSE	Andrée	PRESENT + 2 procurations de Arnaud CHINCHON CT 15 et Marie PEYRE CT 15
	MONTAIGUT-SUR-SAVE	CONTRERAS	Louis	absent
	CD31	CROQUETTE	Martine	PRESENT
	CALMONT	DALON	Laurence	procuration à Sébastien VINCINI
	MONDAVEZAN	DAMON	Pierrette	PRESENT
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	DARDE	Jean-Paul	PRESENT + 2 procurations de Jean BLACHE CT 15 et José CASTELL CT 15
	CCVA	DARENGOSSE	Ludovic	absent
	BEZINS-GARRAUX	DAT	Jean-Michel	absent
	GOUAUX-DE-LARBOUST	DE PECO	Serge	PRESENT
	CC DES COTEAUX DU GIROU	DECOSTERD	Marie-Christine	absent
	CARBONNE	DEDIEU	Huguette	procuration à Rémi RAMOND
	CD31	DEGERS	Laurence	absent
	LAFITTE-VIGORDANE	DELECROIX	Patrick	absent
	CAZARILH-LASPÈNES	DENARD	Jean-Paul	absent
	CD31	DEUILHE	Serge	PRESENT
	CGS	DOUGNAC	Jean-Claude	PRESENT + 1 procuration de Annabelle FAUVERNIER CT 14
	CIRÈS	DRAPE	Jacques	absent

MELLES	DUBOIS	Alban	absent
VILLEMUR-SUR-TARN	DUMOULIN	Jean-Marc	absent
SALES-DU-SALAT	DUPRAT	Jean-Pierre	PRESENT
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	DUPUY	Daniel	PRESENT + 2 procurations de Patrice LAGORCE CT 1 et Jacques LAMARQUE CT 1
GRAGNAGUE	ESPARZA	Amador	PRESENT
ARBAS	ESTRADE	Jean-Paul	PRESENT
FONTENILLES	EVEN	Betty	procuration à Nadine FIERLEJ
SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	procuration à Jean-Claude DOUGNAC
VILLENOUVELLE	FEDOU	Nicolas	absent
REVEL	FERRET	Michel	PRESENT + 1 procuration de Edmond AUSSEL CT 1
LOUBENS-LAURAGAIS	FERRIERES	Laurent	procuration à Gilbert HEBRARD
FONTENILLES	FIERLEJ	Nadine	PRESENT + 1 procuration de Betty EVEN CT 6
CD31	FLOUREUSSES	Sandrine	PRESENT
LAVALETTE	FONTES	André	procuration à Roger PAYOUX
SIE	FRANCOU	Didier	absent
GURAN	GABAS	Jacques	PRESENT
SAUVETERRE-DE-COMMINGES	GARCIA	Claude	procuration à Claire VOUGNY
VILLAUDRIC	GARRIGUES	Didier	absent
PECHBONNIEU	GEIL-GOMEZ	Sabine	PRESENT
GARGAS	GIBERT	Janine	procuration à Pierre JEANJEAN
SICOVAL	GILLON	Christophe	PRESENT
CD31	GOJARD	Loic	PRESENT
BÉLESTA-EN-LAURAGAIS	GOUXETTE	Jean-Luc	PRESENT
SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU	GROS	André	PRESENT
PEYSSIES	GRYCZA	Daniel	PRESENT
GARDOUCH	GUERRA	Olivier	absent
CIERP-GAUD	GUIARD	Claude	procuration à Jean-Pierre REBONATO
CTTL	HEBRARD	Gilbert	PRESENT + 2 procurations de Laurent FERRIERES CT 9 et Chantal BIENVENU CT 9
MOURVILLES-HAUTES	ITIER	Alain	PRESENT + 2 procurations de Rémy ZANATTA CT 9 et Gérard IZARD CT 9
AVIGNONET-LAURAGAIS	IZARD	Gérard	procuration à Alain ITIER
MAYRÈGNE	JAMMETTE	Joseph	absent
FRONTON	JEANJEAN	Pierre	PRESENT + 1 procuration de Janine GIBERT CT 2
MONTAIGUT-SUR-SAVE	KHORTAS	Espoir	absent
MONTCLAR-LAURAGAIS	LABATUT	David	absent
FRONSAC	LADEVEZE	Michel	procuration à Jean-Pierre COMET
PALAMINY	LAFRANQUE	Guy	absent
SAINT-JULIA	LAGENTE	Christian	absent
DAUX	LAGORCE	Patrice	procuration à Daniel DUPUY
VAUDREUILLE	LAGOUTTE	Jean	PRESENT
SIE	LAMARQUE	Jacques	procuration à Daniel DUPUY
CIERP-GAUD	LASALA	Jean-Pierre	procuration à Jean-Pierre REBONATO
CIER-DE-LUCHON	LASSERRE	Marc	absent
SICOVAL	LATTARD	Pierre	PRESENT
ARTIGUE	LAVIGNE	Michel	PRESENT + 1 procuration de Marcel CAU CT 14
COX	LINK	Phillip	PRESENT
GRENADE-SUR-GARONNE	LOQUET	Pierre	absent
NOÉ	LORMIERES	René	PRESENT
REVEL	LUCENA	François	PRESENT
MÉRENVIELLE	MARAVAL	Alain	PRESENT
NOÉ	MAREK	Alain	PRESENT
VALENTINE	MAURY	Georges	PRESENT
SAINT-LÉON	MAZAS	Christian	absent
TOUTENS	MERIC	Pascal	PRESENT
LHERM	MIRASSOU	Florence	PRESENT
LARRA	MOIGN	Jean-Louis	PRESENT
POUBEAU	MORILLON	Michel	absent
LÉVIGNAC-SUR-SAVE	MOULIS	Jean-Michel	absent
PORTET-D'ASPET	OUSSET	Roland	absent
GOUAUX-DE-LARBOUST	PAILHE	Gérard	absent
MAURESSAC	PASQUET	Wilfrid	PRESENT
THIL	PASQUIER	Bruno	absent
LAVALETTE	PAYOUX	Roger	PRESENT + 1 procuration de André FONTES CT 9
SAUSSENS	PECH	Robert-André	procuration à Jean-Pierre CAZELLES
AURIAC-SUR-VENDINELLE	PEDRERO	Roger	PRESENT
CTTL	PEIRO-FOURNIER	Marielle	absent
ENCAUSSE-LES-THERMES	PELLAN-DEOUX	Marie-Laure	absent
PLAISANCE-DU-TOUCH	PELLEGRINO	Joseph	PRESENT
SAINT-SAUVEUR	PETIT	Philippe	absent
GOUAUX-DE-LUCHON	PEYRE	Marie	procuration à Andrée CONDESSE
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	PLANAS	Yves	absent
PLAISANCE-DU-TOUCH	POCHEZ	Marjorie	PRESENT
BEZINS-GARRAUX	POISSON	Christian	absent
RIEUX-VOLVESTRE	PONS	Bernard	PRESENT + 1 procuration de Régis ALVADO CT 12
CAUBIAC	PONTE	Clara	absent
CARBONNE	RAMOND	Rémi	PRESENT + 1 procuration de Huguette DEDIEU CT 12
CIERP-GAUD	REBONATO	Jean-Pierre	PRESENT + 2 procurations de Claude GUIARD CT 15 et Jean-Pierre LASALA CT 15
CCBA	REMY	Jean-Louis	PRESENT
MALVEZIE	RENALIER	Jean	PRESENT

VACQUIERS	RIQUET	Alain	PRESENT
CD31	RIVAL	Patrice	PRESENT
VILLARIÈS	ROUMAGNAC	Léandre	absent
SIEVT	ROUX	Didier	PRESENT
POUBEAU	SABATHE	Françoise	absent
MAUZAC	SALAT	Eric	PRESENT
MARTRES-DE-RIVIÈRE	SALVATICO	Jean-Paul	PRESENT
SAINT-AVENTIN	SANSUC	Robert	absent
MONTBERON	SAVIGNY	Thierry	PRESENT
CGS	SEGARD	Brigitte	PRESENT
SAINT-GAUDENS	SENAC	Jean-François	PRESENT
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	SILLIEN	Jean-Luc	absent
MONTOULIEU-SAINT-BERNARD	SORS	Camille	absent
LE MURETAIN AGGLO	SUTRA	Jean-François	PRESENT
LANDORTHE	TEILLOL	Christian	PRESENT
MERVILLE	TRESSEL	Samuel	procuration à Sébastien VINCINI
MENVILLE	TRILLES	Sophie	absent
DRUDAS	VIEL	Dominique	absent
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES	VIGNAUX	Alain	absent
CCBA	VINCINI	Sébastien	PRESENT + 2 procurations de Laurence DALON CT 11 et Samuel TRESSEL CT 1
LABARTHE-RIVIÈRE	VOUGNY	Claire	PRESENT + 1 procuration de Claude GARCIA CT 14
VALLÈGUE	ZANATTA	Rémy	procuration à Alain ITIER
MERVILLE	ZANETTI	Katia	absent